

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 17/10/2017 à 18H30 à THIAUCOURT

Membres du Conseil : 72

Présents : 56

Pouvoirs : 10

Votants : 67

Excusés non représentés : 1 - Excusés représentés : 10 - Absents : 5 - Nombre de communes représentées : 3

Liste des présents en annexe

Secrétaire : Patrick BOLAY

Gilles SOULIER signale le changement de conseillers communautaires pour les communes de Waville et de Limey suite à plusieurs démissions, dont celle d'Olivier JACQUIN, ex-Président de la CCM&M.

1- GOUVERNANCE

➤ **ELECTION DU PRESIDENT (-E)** : Le 1^{er} Vice-président a procédé à l'élection du Président de la Communauté de Communes. Selon l'Article L. 5211-7 du CGCT, l'élection s'effectue au scrutin secret à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant présents. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est alors procédé à un troisième tour à la majorité relative. Et en cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Il est procédé à l'appel à candidature, et seul Gilles SOULIER propose sa candidature.

Sont désignées assesseurs : Lise ROSELEUR et Muriel MANCIAUX.

Votants : 67

Suffrages exprimés : 57

Gilles SOULIER est élu Président à l'unanimité avec 57 voix.

Gilles SOULIER rappelle sa volonté de faire de la CCM&M un trait d'union entre les deux métropoles, le jardin des métropoles, notamment par le biais des différentes instances créées récemment et dans lesquels siège la CCM&M (PETR, SAGE ...).

Il rappelle que dès novembre la CCM&M devrait prendre la présidence du PETR du Val de Lorraine, conformément à l'accord politique décidé lors de la création du PETR. Le Président et le directeur vont avoir 1 an et demi pour travailler et faire évoluer le PETR.

Il termine en annonçant que sa Présidence sera sous les hospices de l'espérance, de l'ambition et du travail.

➤ **COMPOSITION DU BUREAU PERMANENT (ANNEXE 1)** : Le Bureau Permanent peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines qui sont énumérées à l'Article L. 5211-10 du CGCT. Il revient au Conseil Communautaire de désigner en son sein un Bureau Permanent qui répond aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L5211-10. Le nombre de membres du Bureau permanent de la Communauté de Communes est fixé par le Conseil Communautaire.

Reprise du nombre fixé en janvier 2017 (34) – 2 postes suite aux démissions de Philippe HARDY et Olivier JACQUIN

Proposition : 32 membres

Il est demandé pourquoi il a été proposé un bureau à 32 membres ?

Gilles SOULIER répond qu'en début d'année et suite à de nombreux débats lors de la mise en place des différences instances de la CCM&M, il avait été décidé de former un bureau de 34 membres afin de respecter l'équilibre entre les deux anciennes CC. Aujourd'hui, et suite à deux démissions (une au niveau de chaque ancienne CC) qui ne remettent pas en cause cet équilibre, la proposition est de poursuivre avec la même équipe qui a été mise en place en janvier 2017. La question de la gouvernance (Conseil Communautaire, Bureau, Vice-Présidents) sera étudiée plus tard, pour l'instant la proposition est de reconduire l'existant.

Gérard VAN MEEL indique que pour des raisons personnelles, il ne souhaite plus faire partie du Bureau.

Anne CONTOUX annonce qu'elle propose de prendre la place vacante.

Gérard RENOUARD estime que le Conseil Communautaire doit concentrer un maximum de prérogatives. Il trouve que si les décisions sont réellement débattues et arbitrées en Bureau, le Conseil Communautaire est transformé en simple chambre d'enregistrement.

Le Président rappelle que depuis la création de la CCM&M, le Bureau n'a reçu aucune délégation du Conseil Communautaire et que celui-ci ne s'est réuni qu'à deux reprises.

Jacques PERANTONI indique que la position du Conseil Communautaire concernant le Bureau a déjà été débattue en janvier. Il propose de ne pas remplacer le poste devenu vacant.

Gérard RENOUARD demande à ce que l'équilibre territorial soit respecté, si quelqu'un de l'ex-CCCL sort, il faut que quelqu'un de l'ex-CCCL entre dans le Bureau.

Gilles SOULIER propose donc de voter pour les deux propositions de composition du Bureau :

- **31 membres : 9 voix**
- **32 membres : 58 voix (2 abstentions)**

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, l'organe délibérant détermine librement le nombre de Vice-président(e)s, sans que ce nombre ne puisse excéder 20% de l'effectif du Conseil Communautaire, c'est-à-dire 15 Vice-président(e)s maximum.

Proposition : 13 postes de VP (au lieu de 15 en janvier 2017)

Délibération pour fixer 13 postes de Vice-Président : 62 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

➤ ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S ET DES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT

1- Election du Premier Vice-président

La candidate déclarée est :

- Lise ROSELEUR, déléguée communautaire titulaire de la commune de CHAMBLEY-BUSSIERES.

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Lise ROSELEUR obtient 62 voix

Lise ROSELEUR est élue première Vice-présidente.

2- Election du 2^{ème} Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Gérard ANDRÉ, délégué communautaire titulaire de la commune de SEICHEPREY

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Gérard ANDRÉ obtient 63 voix

Gérard ANDRÉ est élu 2^{ème} Vice-président.

3- Election du 3^{ème} Vice-président

La candidate déclarée est :

- Marielle PAYEN, déléguée communautaire titulaire de la commune de REZONVILLE

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Marielle PAYEN obtient 63 voix

Marielle PAYEN est élue 3^{ème} Vice-présidente

4- Election du 4^{ème} Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Patrick MESSEIN, délégué communautaire titulaire de la commune de NOVEANT/MOSELLE

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Patrick MESSEIN obtient 64 voix

Patrick MESSEIN est élu 4^{ème} Vice-président.

5- Election du 5^{ème} Vice-président

La candidate déclarée est :

- Muriel MANCIAUX, déléguée communautaire titulaire de la commune de SAINT-BAUSSANT

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Muriel MANCIAUX obtient 64 voix

Muriel MANCIAUX est élue 5^{ème} Vice-présidente.

6- Election du 6^{ème} Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Jean-Pierre DAVID, délégué communautaire titulaire de la commune de FLIREY

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Jean-Pierre DAVID obtient 63 voix

Jean-Pierre DAVID est élu 6^{ème} Vice-président.

7- Election du 7^{ème} Vice-président

La candidate déclarée est :

- Anne OMHOVER, déléguée communautaire titulaire de la commune de GORZE

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Anne OMHOVER obtient 63 voix

Anne OMHOVER est élue 7^{ème} Vice-présidente.

8- Election du 8^{ème} Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Patrick BOLAY, délégué communautaire titulaire de la commune de JOUY-AUX-ARCHES

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Patrick BOLAY obtient 63 voix

Patrick BOLAY est élu 8^{ème} Vice-président.

9- Election du 9^{ème} Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Gilles JOLAIN, délégué communautaire titulaire de la commune d'ONVILLE

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Gilles JOLAIN obtient 62 voix

Gilles JOLAIN est élu 9^{ème} Vice-président.

10- Election du 10^{ème} Vice-président

Le candidat déclaré est :

- René CAILLOUX, délégué communautaire titulaire de la commune d'ARNAVILLE

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- René CAILLOUX obtient 63 voix

René CAILLOUX est élu 10^{ème} Vice-président.

11- Election du 11^{ème} Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Arthur MINELLO, délégué communautaire titulaire de la commune d'ARRY

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Arthur MINELLO obtient 64 voix

Arthur MINELLO est élu 11^{ème} Vice-président.

12- Election du 12^{ème} Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Denis BLOUET, délégué communautaire titulaire de la commune de CORNY/MOSELLE

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Denis BLOUET obtient 63 voix

Denis BLOUET est élu 12^{ème} Vice-président.

13- Election du 13^{ème} Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Vincent BONIFACE, délégué communautaire titulaire de la commune de VIONVILLE

A obtenu :

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

- Vincent BONIFACE obtient 64 voix

Vincent BONIFACE est élu 13^{ème} Vice-président.

Election des autres membres du Bureau Permanent

Les candidats déclarés sont :

- Daniel AMBROSIN, délégué titulaire de la commune de CORNY/MOSELLE
- Michel COULETTE, délégué titulaire de la commune d'ANCY-DORNOT
- Jean-Marie CUNY, délégué titulaire de la commune de XONVILLE
- Jean-Louis DEPIERREUX, délégué titulaire de la commune de VANDELAINVILLE
- Franca DI MATTIA, déléguée titulaire de la commune de PUXIEUX
- Jean-Claude DOTTE, délégué titulaire de la commune de THIAUCOURT-REGNIEVILLE
- Guy GUILLOUET, délégué titulaire de la commune de SAINT-JULIEN-LES-GORZE
- Françoise HITZEL, déléguée titulaire de la commune d'HAGEVILLE
- Stéphanie JACQUEMOT, déléguée communautaire titulaire de la commune de NOVEANT/MOSELLE
- Françoise JACQUES, déléguée titulaire de la commune de MARS-LA-TOUR
- Pierre-David JACQUERON, délégué titulaire de la commune de VILLECEY/MAD
- Lionel LARA, délégué titulaire de la commune de CHAREY
- Dominique LEROY, délégué titulaire de la commune de XAMMES
- Frédéric LEEVE, délégué titulaire de la commune de GORZE
- Patrick MATHION, délégué communautaire titulaire de la commune de JOUY-AUX-ARCHES
- Marcel SPENDOLINI, délégué titulaire de la commune de CORNY/MOSELLE
- Patrice VELLE, délégué communautaire titulaire de la commune d'HAMONVILLE
- Anne CONTOUX, déléguée titulaire de la commune de THIAUCOURT-REGNIEVILLE

Nombre de votants : 67

Suffrages exprimés : 64

Les 18 autres membres élus du Bureau Permanent sont :

- Daniel AMBROSIN, délégué titulaire de la commune de CORNY/MOSELLE, avec 64 voix ;
- Michel COULETTE, délégué titulaire de la commune d'ANCY-DORNOT, avec 63 voix ;
- Jean-Marie CUNY, délégué titulaire de la commune de XONVILLE, avec 63 voix ;
- Jean-Louis DEPIERREUX, délégué titulaire de la commune de VANDELAINVILLE, avec 63 voix ;
- Franca DI MATTIA, déléguée titulaire de la commune de PUXIEUX, avec 63 voix ;
- Jean-Claude DOTTE, délégué titulaire de la commune de THIAUCOURT-REGNIEVILLE, avec 62 voix ;
- Guy GUILLOUET, délégué titulaire de la commune de SAINT-JULIEN-LES-GORZE, avec 64 voix ;

- Françoise HITZEL, déléguée titulaire de la commune d'HAGEVILLE, avec 63 voix ;
- Stéphanie JACQUEMOT, délégué communautaire titulaire de la commune de NOVEANT/MOSELLE, avec 64 voix ;
- Françoise JACQUES, déléguée titulaire de la commune de MARS-LA-TOUR, avec 64 voix ;
- Pierre-David JACQUESON, délégué titulaire de la commune de VILLECEY/MAD, avec 63 voix ;
- Lionel LARA, délégué titulaire de la commune de CHAREY, avec 63 voix ;
- Dominique LEROY, délégué titulaire de la commune de XAMMES, avec 64 voix ;
- Frédéric LEEVE, délégué titulaire de la commune de GORZE, avec 63 voix ;
- Patrick MATHION, délégué communautaire titulaire de la commune de JOUY-AUX-ARCHES, avec 64 voix ;
- Marcel SPENDOLINI, délégué titulaire de la commune de CORNY/MOSELLE, avec 64 voix ;
- Patrice VELLE, délégué communautaire titulaire de la commune d'HAMONVILLE, avec 64 voix.
- Anne CONTOUX, déléguée titulaire de la commune de THIAUCOURT, avec 64 voix ;

Réflexion sur la gouvernance de la CMM

Conformément à l'engagement pris en début de mandat, une proposition de méthodologie et de calendrier vous sera présentée concernant l'évolution de cette gouvernance en fonction des résultats de l'évaluation.

Tranche ferme : Définition d'un schéma de gouvernance

Objet :

- Clarifier les rôles et l'articulation élus / administration
- Evaluer et adapter le processus décisionnel actuel
- Améliorer les relations communes / CCM&M

L'enjeu : Définir un cadre « contractualisé » de régulation et de pilotage entre les élus intercommunaux, communaux et l'administration

L'objectif : Permettre d'améliorer l'articulation entre les différents acteurs à travers un travail de formalisation de leurs rôles et de leurs responsabilités respectives

Tranche conditionnelle : Rencontre annuelle avec les conseillers municipaux

Les objectifs de cette mission devront être atteints de manière participative en lien avec les élus communautaires et/ou municipaux, avec l'appui des chargés (-es) de mission. Une attention toute particulière sera portée sur la qualité et la pertinence de la proposition méthodologique et sur les techniques d'animation.

Proposition négociée avec le cabinet OXALIS (consultant ayant animé la réunion des conseillers municipaux en décembre 2016)

Tranche ferme – phasage

- Etape 1 : Evaluation de la gouvernance actuelle
 - Questionnaires aux élus communautaires / municipaux et chargé(e)s de mission
 - Entretiens ciblés élus communautaires / communaux et chargé(e)s de mission
- Etape 2 : Des résultats de l'évaluation à la définition du nouveau schéma de gouvernance
 - Réunions de co-construction du schéma de gouvernance au sein des organes de décisions de la CCM&M / communes et des chargés de mission
- Etape 3 : Proposition d'un nouveau schéma de gouvernance

Tranche ferme – méthodologie

Démarche participative

Proposition de Comité de Pilotage

- Président de la CCM&M
- Président (-e) de l'Amicale des Maires
- Vice-présidents volontaires
- Autres élus communautaires volontaires
- DGS

Les Vice-Présidents ou Elus volontaires sont priés de se faire connaître dès à présent auprès des services.

Tranche conditionnelle

Proposition de lier la rencontre annuelle avec les conseillers municipaux des 49 communes avec le débat sur la définition sur le nouveau schéma de gouvernance, sous le même modèle que la rencontre qui avait eu lieu avec les conseillers municipaux des communes membres en 2016.

Gilles SOULIER rappelle que lors de la réunion à Chambley en décembre 2016 la nouvelle communauté de communes avait été installée en une demi-journée et que les élus avaient eu le sentiment d'avoir pu échanger et d'avancer au sujet de la construction de la nouvelle intercommunalité. Il précise que la qualité de l'animation de ces démarches est déterminante pour sa réussite.

Calendrier : de fin octobre 2017 à la fin mars 2018

Proposition financière :

Tranche ferme : 4 980 € TTC

Tranche conditionnelle : 1 350 € TTC

Délibération validant cette proposition à l'unanimité

2- ENVIRONNEMENT / PROJETS 2018 – DEMANDES DE SUBVENTION (ANNEXE 3)

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017, un certain nombre d'études a été lancé afin d'aboutir, en cas de faisabilité financière, au lancement de nouvelles actions collectives à l'échelle de la Communauté de Communes Mad&Moselle. A partir du résultat de ces études, il est proposé de solliciter des financements auprès de nos partenaires institutionnels pour les projets suivants :

- Opération Programmée pour l'Amélioration des Vergers

Réalisation d'une OPAV :

DEPENSES		RECETTES						
		Particuliers	Communes	TEPCV	Région	Dpt 54	FEADER	CCMM
Diagnostic	5 000,00 €							
Information / Réunions	5 000,00 €							
Aide à la taille	46 500,00 €	13 950,00 €						
Aide au défrichage	18 000,00 €	9 000,00 €						
Aide à la Plantation	45 000,00 €	15 750,00 €						
Animation / formation	8 400,00 €							
Coordination et suivi	4 632,00 €							
Actions vergers communaux	47 096,00 €		7 064,40 €					
Nouveaux projets communaux	13 922,00 €		6 210,00 €					
	193 550,00							
TOTAL	€	38 700,00 €	13 274,40 €	50 000,00 €	27 472,68 €	18 315,12 €	27 472,68 €	18 315,12 €

Gérard ANDRE précise que ce type d'opération a déjà été menée au niveau de la communauté de communes des 3 vallées. Les territoires essentiellement concernés sont le territoire de l'ex-Mad à l'Yron et de l'ex-CCVM. Les financements du TEPCV sont déjà acquis. Les prestations ont déjà été diminuées car la proposition initiale de Meuse environnement était de 335 000€.

Françoise JACQUES demande comment va se passer la répartition financière entre les communes et la communauté de communes. Gérard ANDRE répond que si c'est la commune qui fait le verger, le reste à charge sera à sa charge. La communauté de communes financera le suivi, l'animation, les manifestations de sensibilisation de cette OPAV et participera au financement de l'achat d'arbres pour les particuliers.

Il précise que le dispositif est destiné prioritairement à la réhabilitation et à la création de vergers familiaux et pour projets communaux. Par contre il n'y aura pas de troisième verger intercommunal. Pour l'instant, deux communes sont intéressées (Mars-la-Tour et Mandres-aux-4-Tours).

Il est souligné que lors de la dernière OPAV, les arbres plantés n'étaient pas toujours ceux définis à l'origine. Il faudra être plus vigilant aux variétés d'arbres choisies et à leur implantation.

Délibération validant les demandes de financement à l'unanimité.

- Développement d'une trame verte (haies)

Amélioration de la Trame Verte et Bleue

Elaboration d'un nouveau programme de plantation de haies sur 2018 - 2019

Plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT		
Plantations	92 000 €	TEPCV	50 000 €	50 %
Communication	8 000 €	FEADER	30 000 €	30 %
Total 100 000 €		Communes et/ou CCMM	20 000 €	20 %
		Total 100 000 €		

Notification TEPCV de 50 000 € obtenue.

Gérard RENOUARD indique qu'il aurait aimé voir une préfiguration de la trame afin de voir où elle passera et voir si le projet apporte une réelle plus-value environnementale.

Gérard ANDRE répond que la pré-étude de préfiguration a été réalisée par le PNRL qui en fait une des priorités au sein de sa Charte. La création de haies permet de créer ou conforter la continuité de corridors écologiques et favorise la biodiversité.

Il s'agit ici de la demande de financement pour le projet global dont la mise en œuvre s'étalera sur la période 2018-2019. La partie concrète et précise du projet au niveau des communes sera présentée ultérieurement.

Délibération validant les demandes de financement à l'unanimité

Renouveau partenariat d'aide au poste de technicien de rivière avec l'AERM et le Conseil départemental (ENS) :

	2018	2019	2020
TOTAL SALAIRE	41 000 €	42 000 €	43 000 €
TOTAL Fonctionnement	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Charges de personnel	48 000 €	49 000 €	50 000 €
Participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 40 %	16 400 €	16 800 €	17 200 €
Participation du Conseil Général de 40%	16 400 €	16 800 €	17 200 €
Participation de la CC Mad & Moselle 20%	8 200 €	8 400 €	8 600 €

Délibération validant les demandes de financement à l'unanimité.

Point d'information concernant le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible « Grandfontaine ».

Il est préconisé de réaliser quelques travaux qui pourront être intégrés dans les travaux en cours pour la restauration du Rupt de Mad.

Suite au comité de pilotage de fin septembre il est proposé de commencer les travaux sur les digues dès que possible afin de :

- Profiter de l'assec du vallon
- Profiter du marché actuel du Rupt de Mad et ses affluents (une entreprise est sur le terrain)
- Ajuster les mesures d'accompagnement que si elles sont jugées nécessaires
- Limiter les coûts d'études
- Réduire considérablement l'enveloppe travaux (**Gérard ANDRE précise que le coût sera moindre que ce qui a été mis au budget : diminution de l'enveloppe par 8 ou 10**).

Les travaux pourraient commencer dès que possible, un simple porté à connaissance à la police de l'eau suffira.

Michel HERBY demande si les conseillers municipaux de Waville et Villecey S/ Mad ont participé à la consultation.

Gérard ANDRE répond que les deux communes ont bien sûr été invitées à cette réunion : Villecey S/ Mad était représentée, Waville ne l'était pas. **Gérard ANDRE** précise que la communauté de communes a été mandatée par les 2 communes au titre des ENS pour mener à bien les études et la mise en œuvre du plan de gestion de ce site.

Michel HERBY indique qu'il n'a pas été destinataire de l'invitation : une copie de l'invitation par mail sera transmise.

3- Centenaire de la Grande Guerre – programme 2018 (ANNEXE 4)

Le programme prévisionnel pour la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre – 1918/2018 est présenté. Sollicitation d'une reconnaissance du programme global auprès de l'Etat et du Conseil Régional, et des financements auprès des partenaires institutionnels.

Jean-Pierre DAVID indique que le programme n'est pas complètement bloqué. Plusieurs associations ont déjà été réservées car ce sera une année chargée au niveau des commémorations.

Délibération validant le pré-programme et les différents plans de financement à l'unanimité (1 abstention)

Jean-Pierre DAVID rappelle que samedi 21 octobre après-midi aura lieu la modélisation de Regniéville à la Mairie de Thiaucourt.

4- Services à la population / Développement économique – Etude sur la création de tiers-lieux / espaces de co-working (ANNEXE 5)

Conformément au conseil communautaire du 26/09/2017, une consultation a été engagée concernant la réalisation de l'étude de faisabilité sur la création de tiers-lieux / espaces de coworking, en lien notamment avec le développement des MSAP sur le territoire.

Sollicitation des financements pour l'étude en fonction du résultat de la consultation.

Vincent BONIFACE annonce que les projets de tiers lieux sont multipliés par deux tous les deux ans. L'étude proposée a pour but de voir quels sont les besoins sur le territoire pour créer un tiers lieux qui convient aux habitants et répondent à un réel besoin.

Sélection des candidats :

- Septembre : Consultation : 4 propositions reçues
 - 12 octobre : Audition de 4 candidats
- Négociation en cours

Calendrier prévisionnel

- Démarrage de la phase diagnostic/identification projets/usagers : novembre
- Durée prévisionnelle de la mission : 9 à 12 mois

Appel à participation (pré-inscription dans un groupe de travail)

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES		%
Etude de faisabilité pour développement d'un réseau de tiers lieux	37 700 €	FEADER (demande MSAP Ancy – 40% de 25 000€)	10 000 €	18,18%
Accompagnement mise en place de tiers-lieux (2 projets)	14 300 €	Conseil Régional Grand Est	20 250 €	36,82%
Communication	1 000 €	ETAT (FNADT)	13 750 €	25%
Organisation d'évènements / promotion	2 000 €	Autofinancement CC M&M	11 000 €	20%
TOTAL	55 000 €	TOTAL	55 000 €	100%

Délibération à l'unanimité (1 abstention) :

- **Validant le plan de financement prévisionnel**
- **Autorisant le Président à recruter un bureau d'études**
- **Autorisant le Président à solliciter les subventions**

5- Patrimoine – Habitat (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)

Le point sur les OPAH n'est pas abordé, puisque qu'il n'y avait pas de dossier à faire passer lors de ce conseil communautaire.

6- Services à la population

➤ **Contrats de partenariat publicitaire avec les associations (ANNEXE 6)** : dans le cadre de la mise en œuvre du règlement provisoire, plusieurs dossiers éligibles, issus d'associations de la partie 57 de la CCM&M, seront soumis à votre validation.

Présentation des dossiers

Association	Lieu	Objet	Date de la manifestation	Montant
Club de Foot CSA	Jouy aux Arches	Soirée choucroute	07/10/2017	150€
Comité des fêtes	Novéant	fête bavaroise	30/09/2017	150€
Corny Loisirs	Corny/Moselle	thé dansant	08/10/2017	150€
TORCOL	Ancy-Dornot	ateliers jard'1 bio	17/10/2017	150€
Loisirs et culture	Jouy-aux-Arches	bourse aux jouets	29/10/2017	150€
Les joies d'automne - section "les petites mains"	Ancy-Dornot	Marché de Noël	19/11/2017	150€
Football club	Novéant	Bourse aux vêtements, jouets et puériculture	29/10/2017	150€
Tennis Club de Corny	Corny/Moselle	atelier découverte tennis	04/11/2017	150€
La tanche	Jouy-aux-Arches	concours de pêche	05/11/2017	150€
Les Goss'arts	Arry	marche d'automne	29/10/2017	150€
Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Ancy-Dornot	concours pêche à la plomblée	16/09/2017	150€

Gérard RENOUARD indique qu'il croyait que le dispositif de subventions aux associations était fini : du côté de l'ex-CCCL il y aurait aussi beaucoup d'associations qui pourraient bénéficier de ce type de subvention.

Marcel SPENDOLINI précise que l'année 2017 est une année de transition. La politique d'aide aux associations telle qu'elle existe actuellement est bientôt finie. Le règlement a déjà été « durci » en 2017 et un nouveau règlement élargi à tout le territoire sera mis en place pour 2018.

Le 18.10.2017 a lieu la prochaine réunion de la commission à Thiaucourt, à 18h30, et tout le monde est le bienvenu
Délibération validant l'ensemble des encarts publicitaires à l'unanimité

➤ **Soutien exceptionnel à l'association « Mad&Moselle Singletrack »** : report de la délibération, car Patrick MESSEIN et Gilles SOULIER souhaitent d'abord rencontrer le nouveau président de l'association, car dans les forêts d'Ancy-Dornot les vététistes ne respectent pas la forêt. Les deux Maires souhaitent donc clarifier les choses avec lui dans un premier temps, même si ces gestes ne sont à priori pas liés à l'association.

➤ **Solidarité – bourse aux permis** : La CCVM a mis en place en 2016, en partenariat avec la Mission Locale, une aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes du territoire, sous réserve du respect de certaines conditions vérifiées par la Mission Locale. Il vous est proposé, dans le cadre de la continuité des actions menées par les anciennes CC jusqu'à l'harmonisation de ces politiques publiques, de valider les dossiers éligibles.

Présentation des dossiers

COORDONNEES DU DEMANDEUR			MONTANT DE LA BOURSE	CONTRE PARTIE BENEVOLAT
NOM	PRENOM	COMMUNE		Structure d'accueil
TONIAZZO	Bryan	Corny/Moselle	460€	À trouver
BOULIER	Marie	Gorze	920€	FC Novéant – à confirmer
EYENGA	Claudia	Gorze	920€	A trouver
		TOTAL	2 300€	

Gérard RENOUARD demande s'il est prévu d'élargir le dispositif à l'ensemble du territoire.

Marielle PAYEN répond que cette question est en discussion. Lundi 16 octobre une rencontre avec les 3 missions locales a été organisée. La volonté est d'élargir l'aide à toute la communauté de communes en modifiant probablement les critères (discussion en cours) – la commission des finances devra aussi participer à ce débat pour veiller au respect des équilibres financiers globaux de la CCM&M. Les missions locales sont garantes du travail fait par les jeunes et de l'élaboration du projet professionnel du jeune qui bénéficie d'une aide.

Patrick MESSEIN souligne que l'aide est tout de même conditionnée à un engagement du jeune de faire du bénévolat sur le territoire.

Denis BLOUET demande qu'au niveau de la présentation des sujets, les noms des jeunes n'apparaissent pas, car il s'agit de données personnelles et les sujets sont sensibles, la localité devrait suffire. Il est répondu que ce n'est pas possible car il s'agit de financement public et que les destinataires des subventions doivent apparaître clairement dans la délibération. **Patrick MESSEIN** propose d'éviter de donner des détails sur les différentes situations personnelles.

Délibération validant ces 3 subventions à l'unanimité

7- Questions diverses

➤ Recours contentieux

Recours contentieux d'un particulier contre le service de gestion des déchets : GAZIN André – Prény – REOM Résidence Secondaire

Délibération à l'unanimité :

- **Autorisant le Président à recourir à un avocat spécialisé pour défendre les intérêts de la collectivité et à ester en justice**
- **Pour la prise en charge par l'assurance juridique (franchise de 274 €)**

➤ **Gestion de la CCMM – changement de lieu :** proposition d'organiser le prochain Conseil Communautaire du mardi 14 novembre à 18h30 à Novéant-sur-Moselle (salle socio-culturelle).

Délibération à l'unanimité

19h45, l'ordre du jour est épuisé

Gilles SOULIER
Président de la Communauté de Communes Mad & Moselle

